

www.education.gouv.fr/stateval

Dans les écoles maternelles et élémentaires, de la grande section de maternelle au CM2, la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) est relativement contrastée.

La durée moyenne d'enseignement, les lieux de pratique et les durées de déplacement associées ou encore le recours à un intervenant extérieur sont autant d'éléments qui varient d'une école à l'autre mais, également, d'un enseignant à l'autre. L'âge, le sexe ou la formation de ces derniers, tout comme la situation géographique de l'école, expliquent en partie ces disparités. La durée moyenne hebdomadaire d'une séance d'EPS est (tous niveaux de classe confondus) de 2 heures et 12 minutes mais un tiers des enseignants y consacrent moins de 2 heures.

Près d'un enseignant sur cinq ne fait pratiquer l'EPS que dans l'enceinte de l'école et un peu plus de la moitié des enseignants font appel à un collègue ou un intervenant extérieur à l'école pour les assister ou les remplacer lors des séances d'EPS.

À ce sujet on observe que plus un enseignant est âgé et moins il intervient systématiquement seul. Les femmes, tout comme les enseignants de zones rurales, interviennent plus souvent seuls.

ministère

jeunesse
éducation
recherche



L'éducation physique et sportive dans le premier degré en 2002-2003

Fréquence et durée de l'enseignement

Dans la grande majorité des écoles élémentaires et des classes de grande section de maternelle (96 %) l'EPS est pratiquée de façon régulière sur l'année. L'horaire hebdomadaire moyen qui y est consacré est, tous niveaux de classe confondus, de 2 heures et 12 minutes. Autour de cette valeur moyenne, la dispersion est importante : si 52 % des enseignants déclarent consacrer, chaque semaine, entre 2 et 3 heures à l'enseignement de l'EPS, 36 % d'entre eux y consacrent moins de 2 heures et seulement 8 % plus de 3 heures (3 % des enseignants n'ont pas précisé de durée) (tableau 1).

L'âge et le sexe de l'enseignant ne semblent pas avoir d'impact significatif sur la durée moyenne hebdomadaire des séances d'EPS. On observe toutefois une plus forte proportion, parmi les enseignants âgés de plus de 50 ans, de ceux qui pratiquent des séances très courtes de moins d'une heure et, parallèlement, de ceux qui ne précisent pas quel est le temps qu'ils consacrent à l'enseignement de l'EPS (tableau 1 et graphique 1).

Tableau 1 – Répartition des enseignants par âge et durée moyenne des séances d'EPS (en %)

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Moins d'une heure	0,8	2,5	2,2	3,6	2,4
De une heure à moins de deux heures	38,6	37,0	30,9	32,7	34,2
De deux heures à moins de trois heures	50,5	50,2	55,5	50,3	52,0
Trois heures et plus	8,3	7,0	8,0	9,8	8,2
Non-réponse	1,8	3,3	3,4	3,6	3,2
Total	100	100	100	100	100

La durée hebdomadaire moyenne consacrée à une séance d'EPS tend à être un peu plus élevée dans les grandes sections de maternelle et dans les écoles urbaines. Les écarts observés – de l'ordre d'une dizaine de minutes – apparaissent malgré tout faibles au regard des disparités internes de durée au sein de chaque école élémentaire ou maternelle ou encore de chaque niveau d'enseignement (tableau 2).

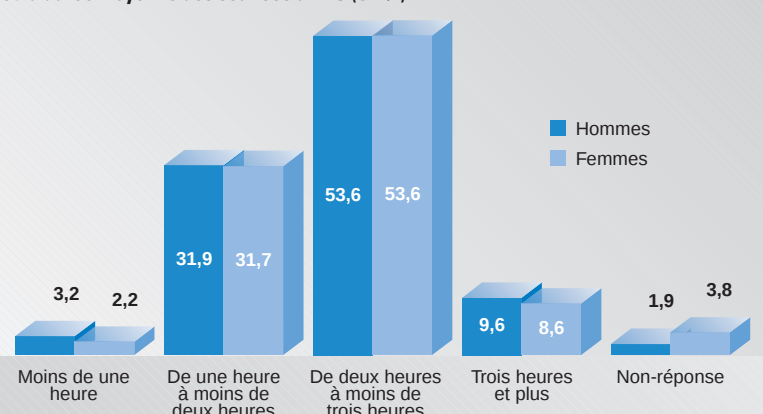
Tableau 2 – Durée moyenne hebdomadaire des séances d'EPS par niveau (en heures et minutes)

	Dure moyenne d'une séance d'EPS	Écart type
GS	02:24	00:33
CP	02:07	00:46
CE1	02:08	00:39
CE2	02:11	00:44
CM1	02:09	00:38
CM2	02:09	00:41
Total	02:12	00:40

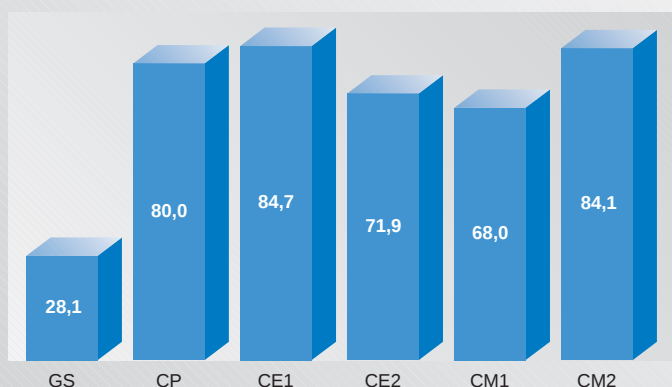
Lieux de pratique de l'EPS

Les séances d'EPS peuvent se dérouler dans l'école et à l'extérieur de celle-ci. Seul un enseignant sur cinq effectue la totalité de son enseignement dans l'enceinte de

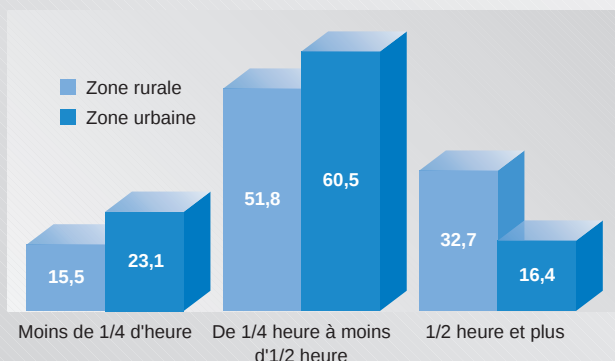
Graphique 1 – Répartition des enseignants selon le sexe et la durée moyenne des séances d'EPS (en %)



Graphique 2 – Part des classes pratiquant la natation par niveau (en %)



Graphique 3 – Répartition des enseignants organisant des séances de natation selon la durée de déplacement et le type de commune (en %)



l'école. Cette proportion s'élève à 18 % en zone urbaine et à 21 % en zone rurale. Pour l'ensemble des enseignants, lorsque la séance a lieu dans l'école, près de 75 % déclarent utiliser régulièrement ou occasionnellement la cour, 37 % la salle de motricité et 28 % le préau (la somme de ces pourcentages dépasse 100, plusieurs réponses étant possibles). D'autre part, parmi les enseignants qui organisent des séances à l'extérieur de l'école, les deux tiers déclarent se

rendre de façon régulière dans des infrastructures exclusivement sportives et un tiers dans des lieux non spécifiquement destinés à la pratique de l'EPS (parcs, etc.). Plus des deux tiers des enseignants (69 %) font pratiquer la natation à leur classe (*graphique 2*). Peu répandue en grande section de maternelle (la natation étant rarement enseignée avant l'âge de 6 ans), la pratique culmine au CE1 et au CM2. La proportion des enseignants concernés s'élève à 70 % en

zone urbaine contre 66 % en zone rurale. Cet écart s'explique notamment par un taux d'équipement plus faible en zone rurale, entraînant de fait une durée de déplacement plus importante. En effet, près du tiers des classes qui se rendent à la piscine en zone rurale sont confrontées à un temps de déplacement supérieur ou égal à une demi-heure contre un sixième des classes en zone urbaine (*graphique 3*).

Mises à part les séances éventuelles de natation, la durée moyenne de déplacement pour une séance d'EPS est d'une dizaine de minutes (elle n'est calculée que pour les enseignants qui déclarent se déplacer lors des séances d'EPS). Elle tend à être un peu plus élevée en zone urbaine (*tableau 3*).

Tableau 3 – Hors natation, répartition des enseignants organisant des séances d'EPS en dehors de l'école selon la durée moyenne de déplacement et le type de commune (en %)

	Zone rurale	Zone urbaine
Moins de 1/4 heure	77,2	64,0
De 1/4 heure à moins de 1/2 heure	12,8	26,1
1/2 heure et plus	1,7	2,3
Non-réponse	8,3	7,6
Total	100	100

Les intervenants dans la conduite des séances d'EPS

Un peu plus de la moitié des enseignants font appel, pour conduire certaines séances d'EPS, à d'autres personnes, collègues ou intervenants extérieurs à l'école. Ainsi, 18 % des enseignants qui n'interviennent pas seuls déclarent être accompagnés, occasionnellement ou régulièrement, par un collègue enseignant. Près des deux tiers d'entre eux sont amenés, au cours de l'année scolaire, à faire appel à un intervenant extérieur qui les assiste. Selon le cas, ces personnes les assistent ou mènent elles-mêmes les séances. Ainsi, 28 % des enseignants qui n'interviennent pas seuls font occasionnellement appel à un intervenant extérieur qui conduit seul la séance (là encore la somme des pourcentages dépasse 100, plusieurs types d'interventions pouvant avoir lieu au cours d'une même année).

Quels enseignants interviennent seuls ?

L'âge et le sexe de l'enseignant sont deux facteurs qui conditionnent le recours à ces interventions. Ainsi, plus un enseignant est

Tableau 4 – Répartition des enseignants selon le fait d'avoir assisté à des séances de travail dans l'école (en %)					
Séance de travail dans l'école	Non	Une par an	Plus de une par an	Non-réponse	Total
Conseiller pédagogique	72,4	10,1	6,7	10,8	100
Professeur d'IUFM	78,6	0,9	0,4	20,2	100
Délégué USEP (ou UGSEL)	76,1	2,9	2,0	19,1	100

Tableau 5 – Répartition des enseignants selon le fait d'avoir eu la visite d'un formateur dans la classe (en %)					
Visite d'un formateur dans la classe	Non	Une par an	Plus de une par an	Non-réponse	Total
Conseiller pédagogique	77,3	8,1	4,3	10,4	100
Professeur d'IUFM	81,0	0,5	0,6	17,9	100
Délégué USEP (ou UGSEL)	79,5	1,8	1,0	17,7	100

âgé, moins il intervient systématiquement seul. Le taux de recours à des interventions passe ainsi de 44 % pour les enseignants âgés de moins de 30 ans à 56 % pour ceux de 50 ans et plus. Les femmes interviennent plus souvent seules : 49 % contre 37 % pour les hommes. Ceci tient en partie au fait que les femmes enseignent plus souvent en maternelle ou dans les petites classes des écoles élémentaires. Elles ont donc plus souvent affaire à un public plus jeune à qui elles font pratiquer des activités moins complexes, ou tout du moins plus faciles à encadrer. La formation et la motivation de l'enseignant peuvent sans doute également avoir une influence sur les pratiques de recours à l'aide d'un intervenant extérieur. Les intervenants extérieurs sollicités lors des séances d'EPS ont des statuts différents. 30 % des enseignants ayant recours à un intervenant extérieur font ainsi appel à un éducateur de club, 22 % à des éducateurs des collectivités territoriales (ETAPS). Les statuts les moins fréquents sont ceux de bénévoles (12 %) et de professionnels indépendants (7 %).

Durée et fréquence des interventions extérieures

Les enseignants qui ne conduisent pas seuls leur séance d'EPS peuvent avoir recours, en dehors des collègues de l'école, à un ou plusieurs intervenants extérieurs. Dans 57 % des cas, ils ne font appel qu'à un seul intervenant au cours de l'année scolaire. Dans 40 % des cas, plusieurs intervenants sont amenés à encadrer la pratique de l'EPS dans la classe (3 % des enseignants qui déclarent avoir recours à une aide extérieure n'ont pas précisé combien d'intervenants sont mobilisés au cours de l'année). Ces interventions se déroulent sur des durées diverses, le plus souvent tout au long de l'année ou sur une partie ciblée de cette dernière. Parmi les en-

seignants qui n'interviennent pas seuls, 32 % déclarent être secondés ou remplacés tout au long de l'année. En règle générale l'intervenant extérieur ne participe qu'à une séance d'EPS par semaine au cours de sa durée d'intervention dans l'école.

Les intervenants extérieurs dans les écoles rurales

Les enseignants de zone rurale conduisent plus souvent seuls leur séance d'EPS (62 %) que ne le font leurs homologues de zone urbaine (38 %). Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart. Tout d'abord, les communes urbaines disposent en général de moyens plus importants que les communes rurales. Elles peuvent donc financer plus fréquemment de véritables politiques du sport à l'école en rémunérant des intervenants extérieurs. À ce propos, on remarque que la proportion d'enseignants ayant recours à des intervenants extérieurs bénévoles est plus élevée en zone rurale : 17 % contre 10 % en zone urbaine. D'autre part, il existe sans doute un effet « équipement » non négligeable. La quantité et la diversité des infrastructures sportives accessibles en zone urbaine est plus importante qu'en zone rurale. La palette d'activités qu'un enseignant peut alors proposer lors d'une séance d'EPS s'en trouve agrandie. Il se peut qu'il ne soit pas apte à encadrer lui-même sa classe dans certaines disciplines moins souvent proposées en zone rurale en raison d'un plus faible équipement (piscines, patinoires, salles d'escalade...).

La formation à l'enseignement de l'EPS

37 % des enseignants déclarent avoir suivi au moins une action de formation en EPS au cours des cinq dernières années. Parmi eux,

52 % ont assisté à des formations en EPS organisées par l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres), 42 % à une formation mise en place par l'équipe départementale EPS et 14 % ont participé à une séance proposée par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) ou l'Union générale et sportive de l'enseignement libre (UGSEL) (la somme des pourcentages dépasse 100, un même enseignant ayant pu assister à plusieurs formations au cours des cinq dernières années).

La formation des enseignants peut prendre différentes formes : séances de travail organisées dans l'école ou visite d'un formateur EPS dans la classe de l'enseignant. Au cours des deux dernières années, la proportion d'enseignants du premier degré qui déclarent avoir suivi ce type de formations varie d'un type d'action à l'autre et d'un organisateur à l'autre. Toutefois, au cours des deux dernières années, 67 % des enseignants n'ont reçu aucune formation spécifique pour l'organisation des séances d'EPS (*tableaux 4 et 5*).

Utilisation des outils pédagogiques

Pour mener à bien une séance d'EPS, les enseignants ont accès à différents types d'outils pédagogiques, notamment à un certain nombre de publications. 39 % des enseignants du premier degré déclarent utiliser la documentation réalisée par l'équipe départementale EPS. Les documentations pédagogiques nationales sont variées. Celles qui rencontrent le plus de succès auprès des enseignants sont celles publiées par des éditeurs associatifs : 48 % déclarent y avoir recours. Viennent ensuite les publications des éditeurs du secteur marchand utilisées par 27 % des enseignants puis celles du CNDP (Centre national de documentation pédagogique) et du ministère de l'Éducation nationale, consultées respectivement par 24 % et 22 % des enseignants.

Participation de la classe à des rencontres sportives

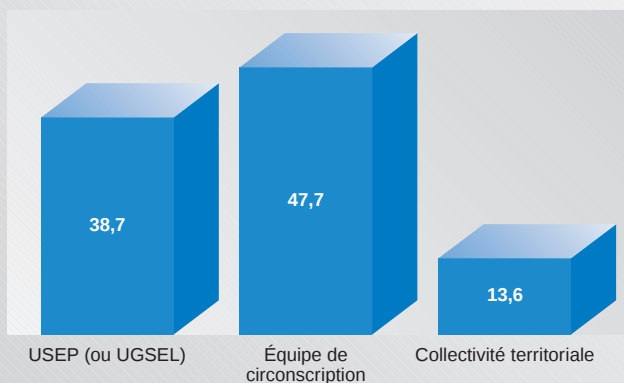
Plus de 60 % des classes participent à des rencontres sportives. Cependant le nombre de rencontres auxquelles elles prennent part varie fortement. Ainsi, 40 % des classes n'y participent qu'une fois par an, 49 % se rendent

à une rencontre par trimestre et 8 % à deux rencontres ou plus par trimestre (3 % des enseignants dont les classes participent à des rencontres n'ont pas précisé à combien de rencontres ces dernières prennent part). Ces rencontres sont le plus souvent organisées sur le temps scolaire et sont mises en place par différents acteurs (*graphique 4*).

D'autre part, 38 % des écoles possèdent une association sportive. Près de 70 % de ces écoles sont situées en zone urbaine. 85 % de ces associations sont affiliées à l'USEP et 14 % à l'UGSEL. À zone géographique comparable, on constate que la durée moyenne des séances d'EPS est légèrement plus importante dans les écoles dotées d'une association sportive.

**Franck Petrucci, DEP B1,
Camille Carré, ENSAI**

Graphique 4 – Répartition des rencontres selon l'organisateur (en %)



L'enquête

L'enquête sur l'EPS à l'école est conduite par la Direction de l'évaluation et de la prospective en liaison avec la Direction de l'enseignement scolaire. L'objectif de cette enquête est de mieux connaître la réalité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école ainsi que les conditions dans lesquelles cet enseignement est assuré. Elle est réalisée à intervalles irréguliers de plusieurs années. La dernière campagne avait eu lieu en 1988-1989. Une nouvelle enquête a été menée en 2003. Elle porte sur un échantillon de 1 200 enseignants des grandes sections de maternelle et des différentes classes élémentaires, du CP au CM2, dans les écoles publiques et privées situées en France métropolitaine et dans les DOM. Pour chaque type d'école, maternelle ou élémentaire, l'échantillon est représentatif de la répartition nationale des écoles par type de commune (urbaine, rurale). Le questionnaire adressé aux enseignants a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail constitué d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'Éducation nationale.